

Contribution du SNEP aux documents d'accompagnement de l'école primaire (suite à la nouvelle écriture)

Nous ne reprenons pas ici l'ensemble des remarques que nous vous avons communiquées dans un courrier du 18 octobre 2003, mais uniquement celles correspondant aux points qu'il nous apparaît important de souligner.

Sur le cycle 3 :

Nous avons constaté et apprécié les changements notoires pour le cycle 3 : les documents sont en correspondance avec les programmes et les tableaux de compétences nettement plus précis.

Cependant, **la natation** n'apparaît pas du tout, ni dans les compétences spécifiques, ni dans les compétences dites transversales. Il est indispensable de reprendre des exemples dans cette activité sans tarder. La nouvelle circulaire en préparation précise deux niveaux : un « savoir-nager minimum » et un savoir-nager plus élaboré (un plongeon suivi d'un parcours de 50 m de nage, en grande profondeur, sans reprise d'appui, déplacements effectués alternativement en position dorsale et ventrale suivi d'un maintien sur place de 10 secondes et de la recherche d'un objet immergé à 2 m de profondeur environ.).

Nous insistons pour que ces deux niveaux soient explicites dans les documents d'accompagnement en n'omettant pas de préciser les compétences « sous l'eau » (aller chercher des objets au fond) déjà présentes au cycle 2.

Nous avons demandé que les **jeux traditionnels** soient cités dans les compétences spécifiques. Nous insistons parce que ces jeux sont, non seulement fort intéressants du point de vue de la « socialisation », mais aussi du point de vue de la prise d'informations dans un contexte d'incertitude. D'autre part, les enseignants ont tendance à penser que ces jeux ne peuvent pas être des références pour l'EPS et qu'il vaut mieux faire du « vrai » sport. Il est donc souhaitable que des compétences spécifiques soient explicites pour ces jeux.

Il n'y a aucune remarque sur **les partenariats**.

La dernière enquête de la DEP fait un état de 2h12 minutes d'EPS par semaine et que 70% des enseignants font appel à des intervenants extérieurs. Les programmes doivent rappeler non seulement l'horaire, tel que cela est fait (deux séances/ semaine minimum), mais aussi la responsabilité de l'enseignant et la limitation des interventions extérieures. Les documents doivent inciter les enseignants à faire des échanges de service (avec un enseignant à dominante ou non) pour assurer l'horaire officiel d'EPS.

Sur le cycle 2 :

Nous n'avons constaté aucune modification.

Nous insistons pour que les tableaux de compétences générales soient plus lisibles (mettre en regard colonne de gauche et droite) et que les rôles sociaux soient illustrés de manière concrète. Des compétences spécifiques en bicyclette, jeux traditionnels, sports collectifs doivent être revues (voir remarques dans notre courrier d'octobre 2003)

Sur le cycle 1 :

Nous avons apprécié les modifications concernant la programmation ; cependant l'ancienne formule conservée dans le deuxième paragraphe (« à raison d'une séance par jour, 4 activités... ») vient partiellement contredire la nouvelle mouture.

Globalement, le document cycle 1 reste à notre avis relativement faible par rapport aux autres. Nous insistons pour que soient revues certaines formulations peu « professionnelles » (cf éprouver une « petite peur » à être poursuivi), peu concrètes (ex : natation, compétences générales), ou en contradiction avec les compétences visées (cf jeux de raquettes).